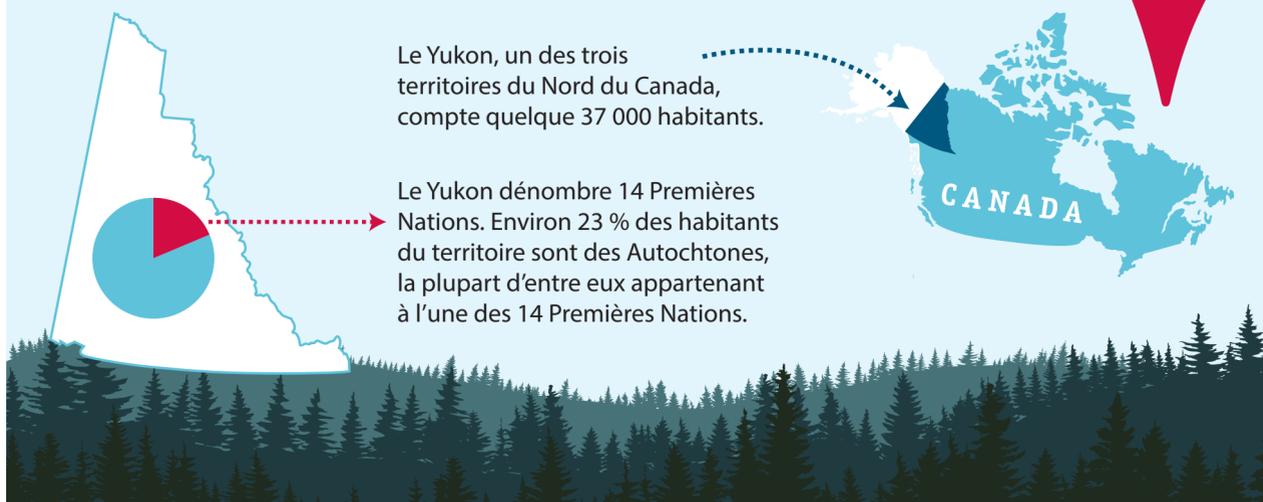


TRACER LA VOIE : L'autonomie gouvernementale des Premières Nations du Yukon



Le Yukon, un des trois territoires du Nord du Canada, compte quelque 37 000 habitants.

Le Yukon dénombre 14 Premières Nations. Environ 23 % des habitants du territoire sont des Autochtones, la plupart d'entre eux appartenant à l'une des 14 Premières Nations.



Photo : Gouvernement du Yukon

Les Premières Nations habitent le Yukon depuis des milliers d'années.

1876

La *Loi sur les Indiens* entre en vigueur. Elle circonscrit certaines obligations du gouvernement du Canada, définit le statut d'Indien et établit les paramètres de gestion des terres, de l'argent et d'autres ressources des bandes indiennes.

1898

La ruée vers l'or du Klondike attire des milliers de chercheurs d'or au Yukon.

1902

Jim Boss, chef des Ta'an Kwäch'än, reconnaît les effets qu'ont les nouveaux arrivants sur les Premières Nations du Yukon. Il écrit au gouvernement du Canada pour demander une compensation pour la perte des terres et des territoires de chasse de son peuple.



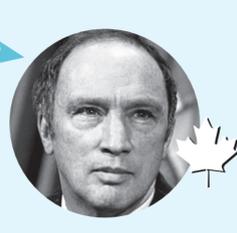
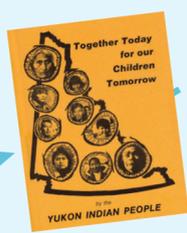
Photo : Collection du Musée MacBride de l'histoire du Yukon, 1989-58-1

1973

Together Today for Our Children Tomorrow
Ensemble aujourd'hui pour nos enfants demain



Photo : Archives du Yukon. Collection Judy Gingell, 98/74, 1



La négociation des revendications territoriales au Yukon commence lorsque Elijah Smith et des chefs des Premières Nations du Yukon présentent la pétition *Together Today for our Children Tomorrow* à Pierre Elliott Trudeau, alors premier ministre du Canada. Le Conseil des Indiens du Yukon est créé pour négocier des ententes de revendication territoriale au nom de tous les Autochtones du Yukon.

1993

Accord-cadre définitif

Le Conseil des Indiens du Yukon, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Yukon signent l'Accord-cadre définitif, première étape du processus moderne de règlement des revendications territoriales au Yukon, qui allait mener à l'autonomie gouvernementale des Premières Nations.



Photo : Canada

On met de côté 8.6 % de la superficie terrestre du Yukon à titre de terres désignées, qui appartiendront à des Premières Nations du Yukon.



1993 à 2005

En se basant sur l'Accord-cadre, 11 Premières Nations du Yukon négocient et signent des ententes définitives avec les gouvernements du Canada et du Yukon.

Ententes définitives (revendications territoriales)

Traités modernes qui établissent la propriété et la gestion des ressources, la superficie des terres désignées de chacune des Premières Nations ainsi que ses droits sur son territoire traditionnel et les indemnités financières.

Ententes sur l'autonomie gouvernementale

Donnent aux Premières Nations autonomes le pouvoir de promulguer des lois et de prendre des décisions touchant leurs terres désignées et leurs citoyens.



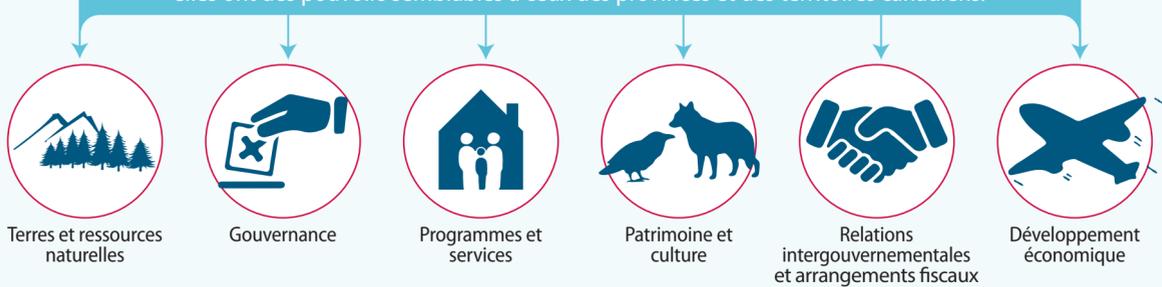
Aujourd'hui

Les Premières Nations du Yukon sont à l'avant-garde de la négociation d'ententes de revendication territoriale et d'autonomie gouvernementale au Canada. Des 14 Premières Nations du territoire, 11 ont réglé leurs revendications territoriales et se gouvernent elles-mêmes. C'est donc au Yukon qu'ont été signées près de la moitié de toutes les ententes du genre au pays.



Trois Premières Nations du Yukon demeurent sous l'égide de la *Loi sur les Indiens*.

Les Premières Nations autonomes du Yukon ne sont plus visées par la *Loi sur les Indiens*; elles ont des pouvoirs semblables à ceux des provinces et des territoires canadiens.



Les Premières Nations autonomes du Yukon

